

- ▣ **F.C.O.** : dernières nouvelles
- ▣ **MARCHE** : une cotation régionale des broutards en ligne
- ▣ **MÉTHODE DE LA DOUBLE DENSITÉ** : pour confirmer le 1^{er} apport d'azote
- ▣ **ARRACHAGE** : des P.D.U. à la suite des vignes et des vergers arrachés
- ▣ **APICULTURE** : un centre de sélection en Haute-Garonne
- ▣ **VENTE DIRECTE** : des systèmes d'échange durables
- ▣ **CONSEILLERS AGRICOLES** : quelques changements

> F.C.O. (Fièvre Catarrhale Ovine) : Dernières nouvelles

Face à la crise de la F.C.O., le Conseil Général de Haute-Garonne reste attentif aux difficultés des éleveurs. En octobre, l'Assemblée Départementale a voté une aide destinée à compenser les surcoûts alimentaires induits par le maintien « en quarantaine » des jeunes bovins mâles et femelles en surplus sur les exploitations.

Une enveloppe de 1 M€ a été inscrite au budget départemental pour la mise en œuvre de cette mesure. L'aide concerne les jeunes bovins nés entre le 1er janvier et le 1er juin 2008, vaccinés contre les sérotypes 1 et 8 et maintenus sur l'exploitation après le 22 août. Tous les élevages sont concernés qu'ils soient producteurs de viande ou de lait. Tout animal éligible à ce dispositif bénéficie d'une aide forfaitaire de 105 € par animal. Comme pour l'aide à la vaccination du cheptel, les conseillers agricoles du Conseil Général sont aux côtés des éleveurs pour les aider à monter leurs dossiers.

Au cours des prochains mois, le rappel des vaccinations devra être effectué. Comme l'a confirmé le ministère chargé de l'agriculture, le délai de rappel vaccinal est de 12 mois maximum lors de l'usage des vaccins Zulvac 1 Bovis et Zulvac 1 Ovis (de Fort Dodge) pour toutes les espèces sensibles, y compris les caprins. Pour la campagne 2008/2009, de nouveaux vaccins ont été autorisés. Il s'agit des vaccins produits par les laboratoires espagnols Syva (vaccin Syvazul 1 à usage ovin) et CZ Veterinaria (vaccin Bluevac 1 à usage bovin). Pour ces vaccins, le rappel de vaccination sera également effectué dans un délai de 12 mois maximum après la primo-vaccination.

Compte tenu de l'impact de la fièvre catarrhale en Haute-Garonne, la filière ovine est particulièrement touchée par le risque d'infertilité des béliers. Un bélier touché par la F.C.O. reste infertile pendant 3 à 4 mois même s'il n'a pas manifesté de signes cliniques de la maladie. A l'issue de cette période, la fertilité reprendra pour 90% des animaux. En attendant, ces béliers restent actifs et concurrencent les mâles fertiles. Il convient donc de les écarter avant la lutte pour assurer un bon taux de fertilité des lots de brebis.

La difficulté consiste à reconnaître ces béliers infertiles mais qui n'ont pas présenté de signes cliniques de la F.C.O.. Un examen clinique des testicules permet de faire un premier diagnostic. **Un spermogramme peut également être réalisé.** Le test doit être effectué environ trois semaines avant la lutte afin d'organiser l'achat éventuel de béliers de remplacement ou la synchronisation des chaleurs et les inséminations artificielles.

Les éleveurs intéressés peuvent dès à présent contacter Rémi Canellas, conseiller agricole du Conseil Général, spécialisé en production ovine.
Tél. : 05 34 33 48 32 ou 06 29 59 05 36

Les conseillers agricoles du Conseil Général sont également à la disposition des éleveurs pour toute information concernant la conduite des élevages, la gestion de la maladie et sa prévention.



MÉTHODE DE LA DOUBLE DENSITÉ : Pour confirmer le 1^{er} apport d'azote

Les engrais gagnent en efficacité s'ils sont épanchés au moment où les céréales sont les mieux à même de les utiliser.

Le fractionnement des apports, les épandages suivis par un épisode pluvieux, la répartition homogène de l'engrais sur la parcelle améliorent l'efficacité de l'engrais apporté.

En outre, l'engrais est mieux absorbé lorsque la croissance de la plante est rapide. Les pertes par lessivage ou par dénitrification et volatilisation de l'ammoniaque sont alors moindres. Le premier apport d'azote est donc déclenché, dans les cas où il est nécessaire, au début du tallage des céréales (stade 3 à 4 feuilles), au moment où se produit une accélération de la croissance de la plante.

La méthode de la « double densité » permet de détecter précisément ce moment. Elle a été développée en Lorraine et testée dans le Tarn et le Tarn et Garonne entre 2000 et 2003. Lors du semis de la parcelle, **une bande est semée en double densité** grâce à un passage supplémentaire du semoir, perpendiculairement au semis classique, sur une longueur de 20 m environ. A partir de début janvier, cette bande est surveillée et comparée au reste de la parcelle : consommant davantage d'azote, elle est utilisée comme témoin. L'apparition d'une décoloration et d'une baisse de la vigueur sur la bande signifie que les fournitures du sol ne suffisent plus à la croissance des plantes à ce niveau de

peuplement. Un premier apport d'azote devra alors être effectué dans les cinq jours suivants pour éviter un déficit d'azote pour le reste de la parcelle.

En partenariat avec des agriculteurs volontaires, un réseau de suivi de 40 parcelles de blé dur, de blé tendre et de triticale a été mis en place par les conseillers agricoles du Conseil Général en 2008. Ces parcelles comportent une bande semée en double densité. Elles sont réparties sur le territoire du département et représentent les différentes situations de sols et de précédents. Leur observation permettra d'identifier le moment adéquat pour effectuer le premier apport d'azote.

Ces informations seront disponibles début janvier auprès des conseillers agricoles du Conseil Général. Les agriculteurs pourront ainsi optimiser l'efficacité des apports d'azote et les charges d'engrais dans un contexte actuel de prix élevés. Ils contribueront également à réduire l'impact de la fertilisation sur la qualité de l'eau.

Par ailleurs, comme chaque année, les conseillers agricoles du Conseil Général mettent à la disposition des agriculteurs un ensemble d'outils permettant d'élaborer leur plan de fumure et d'enregistrer les apports réalisés. Des réunions et des permanences sont organisées sur ces sujets. Les dates sont disponibles auprès des secrétariats des secteurs.



VENTE DIRECTE : Des systèmes d'échange durables

La vente directe sur l'exploitation agricole, les marchés de plein vent, la commercialisation dans un point de vente collectif géré par les agriculteurs, les systèmes d'échanges entre un agriculteur et un groupe de consommateurs au sein d'une association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) sont autant de formes d'organisation des circuits courts.

Ils permettent de réduire la distance entre les lieux de production et de consommation, ce qui génère souvent des économies de transport et d'emballage. Ils contribuent au maintien d'emplois et d'activités agricoles en zones urbaines et périurbaines. Ils offrent aussi un cadre propice à la mise en œuvre de démarches solidaires et sociales. Les systèmes d'échange répondent ainsi aux enjeux du développement durable.

Concernant les AMAP, une soixantaine sont dénombrées en Haute-Garonne : elles représentent les trois-quarts des AMAP de Midi-Pyrénées.

Au sein d'une AMAP, le fonctionnement des échanges est contractualisé. Chaque agriculteur vend des paniers de légumes, de viande ou de fruits à un groupe de consommateurs selon un planning de production établi sur 6 mois. Le prix est constant, quels que soient la saison et les incidents de production : il assure un revenu stable à l'agriculteur. Les AMAP ont ainsi pour objectif la mise en place de relations équitables entre producteurs et consommateurs. Celles-ci se construisent autour du prix, de la qualité et de la régularité des échanges, complétés le cas échéant par la visite de l'exploitation et des coups de main ponctuels.

En attribuant son appui financier à l'association Alliance Midi-Pyrénées, qui fédère les AMAP de la région, le Conseil Général soutient le développement de ces systèmes d'échange durables.

> APICULTURE : Un centre de sélection en Haute-Garonne

La filière apicole doit faire face à une surmortalité des abeilles depuis une dizaine d'années, en Haute-Garonne comme dans l'ensemble des zones de production de miel. Les causes sont multiples : traitements phytosanitaires, maladies, parasites, pathogènes, virus, prédateurs (comme le frelon asiatique). Les variations climatiques, les températures insuffisantes ou la sécheresse affaiblissent également les populations d'abeilles : au niveau national, l'été 2007, particulièrement humide a été suivi de pertes de colonies dépassant les 29% au cours de l'hiver 2007/2008 (source : enquête nationale Centre National de Développement Apicole - Institut de l'élevage).

Cette mortalité anormale occasionne des pertes économiques pour la filière apicole comme pour le secteur agricole. En effet, les abeilles et les autres insectes pollinisateurs sont indispensables à de multiples productions : fruits, légumes, oléagineux, protéagineux et productions fourragères. Ils jouent également un rôle incontournable dans la pollinisation de nombreuses espèces de plantes

sauvages et participent ainsi au maintien de la biodiversité.

Un centre d'expérimentation et de sélection apicole, le CESAM, sera bientôt opérationnel pour contribuer à la reconstitution des ruches. Il vient d'être créé par le lycée agricole de Toulouse-Auzeville en partenariat avec l'Association de Développement de l'Apiculture en Midi-Pyrénées, l'ADAM. Ce centre sélectionnera des reines sur des critères de productivité, de non agressivité et de bon état sanitaire. Il s'appuiera sur un réseau d'apiculteurs volontaires pour les tester. Il pourra ainsi proposer à l'ensemble des apiculteurs un approvisionnement régulier en reines de qualité avec des risques sanitaires maîtrisés.

Le Conseil Général a décidé de soutenir ce projet en octobre 2008. La Haute-Garonne compte plus d'un millier d'apiculteurs et les installations d'apiculteurs professionnels sont régulières. Ces installations pourront être confortées par la disponibilité d'essaims de qualité au niveau local.

> MARCHÉ : Une cotation régionale des broutards en ligne

La commission Sud-Ouest de cotation élabore chaque semaine un suivi du marché des jeunes bovins destinés à l'engraissement. Cette commission regroupe des acheteurs, des vendeurs et des représentants des pouvoirs publics des trois régions du Sud-Ouest : Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.

La cotation peut être consultée sur le site internet de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt de Midi-Pyrénées à l'adresse suivante :

<http://www.draf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr/spip.php?article78>

C'est un repère particulièrement utile aujourd'hui dans le contexte d'un marché perturbé par la F.C.O.

> ARRACHAGE : Des D.P.U. à la suite des vignes et des vergers arrachés

De même qu'en 2007 et 2008, il est possible de demander, en 2009, l'attribution de nouveaux droits à paiement unique (D.P.U.) pour des surfaces de vignes ou de vergers qui ont été définitivement arrachés.

Définie par décret du 18 novembre 2008, cette mesure rentre dans le cadre de programmes collectifs d'arrachage bénéficiant de soutiens financiers publics de l'État et/ou des collectivités territoriales. Elle est réservée à des surfaces qui sont consacrées à des cultures admissibles au titre des aides PAC.

L'exploitant qui a procédé à l'arrachage remplira le formulaire de demande d'attribution de D.P.U. dans les mêmes délais que la déclaration PAC, avant le 15 mai 2009. Les modalités de transfert seront précisées dans les semaines qui précèdent cette date par un arrêté préfectoral. Toutes les informations seront alors disponibles auprès des conseillers agricoles du Conseil Général.

Les conseillers agricoles du Conseil Général sont aux côtés des agriculteurs de la Haute-Garonne pour les informer et les accompagner dans leurs projets.

Florence ANTOINE, chargée des cantons d'Aspet,

de Salies-du-Salat et de Saint-Martory peut être jointe au numéro suivant : 06 26 91 12 90.

Le bureau d'Olivier BÉGUÉ à Saint-Lys sera transféré au 35 bis, rue de la République, 31470 Saint-Lys à partir du 1^{er} janvier 2009.

Pour en savoir plus contactez les antennes des secteurs :

Secteur	Adresse	Animateur du secteur	Téléphone/ Fax
Nord Toulousain	21, route de Villemur 31620 VILLAUDRIC	Joseph CONQUET	05 61 82 60 60 05 61 82 59 59
Lauragais	15, cours Alsace Lorraine 31460 CARAMAN	Christophe BRUNO	05 61 83 26 98 05 61 83 53 22
Volvestre - Vallées	1, quai du Midi 31310 MONTESQUIEU	Claire PRATS	05 61 90 43 91 05 61 90 46 41
Comminges	7, avenue du Général Leclerc 31800 SAINT-GAUDENS	Cécile RUAU	05 62 00 96 17 05 62 00 96 18

Pour vous transmettre ce document, le Conseil Général de Haute Garonne dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement le fichier d'adresses des agriculteurs de la Haute-Garonne. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage de la Direction de l'Agriculture, du Développement Rural et de l'Environnement. Elles ne peuvent pas être communiquées à d'autres destinataires.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant par courrier au Conseil Général

Par ailleurs, l'envoi par mail est plus économique et il permet plus de souplesse et de réactivité. Si vous souhaitez recevoir nos informations par mail, n'hésitez pas à nous indiquer votre adresse électronique à l'adresse suivante : CG31-Flash-Agriculteurs@cg31.fr

Dossier Flash Agriculteur suivi par Denise Marty, 05 34 33 48 36.